

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 juillet 2012**

Décision n° **B-2012-3354**

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située 164, voie Romaine et appartenant aux époux Annequin Frédéric

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 juillet 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 10 juillet 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), M. Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Colin (pouvoir à M. Abadie), Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih, M. Julien-Laferrrière.

Absents non excusés : MM. Lebuhotel, Sangalli.

Bureau du 9 juillet 2012**Décision n° B-2012-3354**

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 164, voie Romaine et appartenant aux époux Annequin Frédéric**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir, en vue de l'aménagement de la voie Romaine à Tassin la Demi Lune, une parcelle de terrain de 13 mètres carrés environ, appartenant aux époux Annequin Frédéric, située au 164 de cette voie et dépendant de leur propriété cadastrée sous le numéro 85 de la section BK.

Aux termes du compromis, les époux Annequin céderaient la parcelle en cause, libre de toute location ou occupation, au prix de 1 000 €, étant entendu que la Communauté urbaine de Lyon fera procéder à ses frais à divers travaux rendus indispensables par le recoupement de la propriété, notamment la reconstruction d'un muret surmonté d'un grillage, l'enlèvement de la haie existante et la replantation de végétaux, la reprise du pied du mur de l'habitation ainsi que le raccordement de tous les réseaux existants, travaux estimés à 18 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 1 000 €, d'une parcelle de terrain de 13 mètres carrés environ appartenant aux époux Annequin, à détacher d'une parcelle cadastrée sous le numéro 85 de la section BK, située 164, voie Romaine à Tassin la Demi Lune et nécessaire à l'aménagement de ladite voie.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O2575, le 12 septembre 2011 pour la somme de 600 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 211 200 - fonction 822, pour un montant de 1 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

5° - Le montant des travaux estimés à 18 000 € TTC sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 615 238 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2012.